

Concours d'idées ouvert aux élèves et étudiants de l'enseignement agricole secondaire et supérieur, sur l'année scolaire 2019/2020.

EQUURES – L'ÉCURIE DE DEMAIN REGLEMENT DE CONCOURS

Article 1 : Organisateur du concours
Article 2 : Contexte et objectifs généraux
Article 3 : Conditions de participation
Article 4 : Attendus du concours
Article 5 : Périmètre du concours
Article 6 : Calendrier
Article 7 : Inscription et participation
Article 8 : Composition du dossier de candidature

Article 9 : Sélection des lauréats et prix
Article 10 : Avis de concours et annonce des résultats
Article 11 : Propriété intellectuelle
Article 12 : Droit à l'image
Article 13 : Informatique et libertés
Article 14 : Dispositions diverses

1. Organisateur du Concours

Le concours est organisé dans le cadre du label EquuRES dont la structure de gouvernance est le Conseil des Chevaux de Normandie.

Le label EquuRES est la seule démarche de qualité nationale sur le respect de l'environnement et du bien-être animal, spécifiquement développée pour les exploitations équinés, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité.

2. Contexte et objectifs généraux

Les infrastructures équinés concentrent et structurent les activités des exploitations de la filière équine. Elles sont par ailleurs à la croisée d'enjeux sociétaux forts tels que l'environnement, le bien-être et la santé des chevaux, l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, le travail des éleveurs, entraîneurs, moniteurs, cavaliers... et ont un impact notable sur l'efficacité technico-économique des exploitations. Tout exploitant est amené dans sa carrière à conduire au moins un projet d'aménagement ou de construction de bâtiment(s), et les décisions qu'il prend marquent longuement le fonctionnement, l'efficacité, voire la viabilité de son exploitation.

Dans l'enseignement agricole secondaire et supérieur, les thématiques des bâtiments d'élevage et du bien-être animal sont abordées au travers de modules prévus dans les référentiels des formations mais peuvent aussi faire l'objet de modules spécifiques, selon l'établissement. Ce thème offre par ailleurs de larges possibilités d'interdisciplinarité dans les enseignements, situations formatrices notamment à la conduite de projets.

L'un des objectifs du label EquuRES est d'améliorer la prise en compte du bien-être et de l'impact environnemental dans la construction et la gestion des exploitations équinés. Les impacts économiques et sociaux sont également fondamentaux et connectés avec l'environnement et le bien-être. Dans cet esprit, à travers ce concours, le label EquuRES souhaite en premier lieu créer une animation sur le thème des exploitations équinés au sein de l'enseignement. En second lieu, le concours vient en lien avec d'autres travaux du label EquuRES sur des réflexions sur l'exploitation équine de demain. Le concours pourra permettre de capter des idées, des pistes que le label EquuRES pourrait reprendre dans les réflexions autour des « structures équestres du futur » sur lesquels il travaille.

Les intérêts et objectifs pour les établissements d'enseignement participant à ce concours sont de :

- Utiliser le thème de l'environnement et du bien-être animal comme support à des approches de projets,
- Favoriser l'interdisciplinarité dans les enseignements,
- Faire des passerelles entre les différentes espèces et les infrastructures et équipements qui leur sont dédiés,
- Créer une dynamique au sein de l'établissement autour des thématiques du bien-être animal, de l'environnement, et des infrastructures équinés,
- Renforcer les liens avec l'Enseignement sur ce sujet.

3. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux jeunes inscrits pour l'année scolaire ou universitaire 2019-2020 dans un établissement d'enseignement technique agricole (lycée, CFA ou CFPPA) ou dans une école d'ingénieurs en agriculture, agronomie ou vétérinaire, du secteur public ou privé. Chaque participant (individuel, groupe d'élèves d'une même classe ou non, classe complète) s'inscrit par l'intermédiaire d'un enseignant référent.

Pour ce concours, au-delà du dossier d'inscription, le dossier à remettre par les candidats est appelé de façon générique « proposition ». Une proposition sera constituée d'un poster et d'un résumé en français. Le détail est donné aux articles suivants du présent règlement.

Dans un deuxième temps, ce concours sera également ouvert aux professionnels individuels.

4. Attendus du concours

Il s'agit de générer des idées nouvelles et d'imaginer des structures équinés innovantes, répondant aux enjeux de demain : le respect de l'environnement et du bien-être animal, et plus largement le développement durable.

Ce concours est avant tout une démarche de créativité, de génération d'idées et de concepts innovants, de prospective ... plus qu'une réflexion technique poussée sur des bâtiments.

En ce sens la participation au concours n'impose pas la mise en œuvre de séquences d'enseignement conséquentes sur le thème des bâtiments d'élevage.

Les propositions devront respecter le référentiel du label EquuRES, et faire la démonstration de leur durabilité, soit qu'elles sont viables, vivables et équitables.

5. Périmètre du concours

La participation au concours implique la remise d'une proposition. Une proposition peut être en lien avec une construction / aménagement de la structure équine de l'établissement d'enseignement des candidats, mais pas obligatoirement. La proposition peut tout autant être une approche entièrement fictive, mais doit dans tous les cas être insérée dans un contexte (voir ci-après).

Le contenu du dossier de candidature est détaillé à l'article 8 de ce règlement.

5.1. Des propositions innovantes

Les propositions doivent mettre en avant l'innovation. Cette innovation peut être imaginée soit en partant d'un concept complètement nouveau (innovation de rupture), soit à partir de l'amélioration d'un concept déjà existant (innovation incrémentale), soit à partir du transfert d'un concept déjà existant pour l'élevage d'une autre espèce.

5.2. Envergure du thème du concours

La proposition présentée par les candidats, peut-être plus ou moins concrète et porter sur :

- une idée, un concept présentant une (des) innovation(s) pour les structures équines par exemple ;
 - mode constructif et/ou mode de fonctionnement permettant de favoriser le bien-être et la santé des chevaux, et de réduire l'impact environnemental, et/ou d'améliorer les conditions de travail, et/ou de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement, ...
- une structure équine avec ou sans lien à un site existant, qui réponde aux besoins comportementaux et physiologiques des chevaux et aux attentes environnementales et/ou à la réduction de la pénibilité du travail et/ou permette une bonne efficacité économique, ...
- un élément ou équipement. Par exemple ;
 - un matériau ou système de toiture qui permette de réguler la ventilation et d'améliorer les conditions d'ambiance
 - un équipement spécifique dont les fonctionnalités permettent une meilleure gestion des animaux et/ou des tâches dans le bâtiment

5.3. Orientations thématiques

La proposition doit répondre au moins à l'une des deux priorités suivantes :

« Réduire l'impact environnemental » : maîtrise / réduction de l'impact environnemental de la structure équine lors de sa construction et de son utilisation. Respect de l'environnement au sens large : paysage, préservation des ressources en quantité et qualité (eau, air, énergie, GES, matériaux de construction, ...), réduction des nuisances (bruits, odeurs), lien au territoire, recyclage, autonomie alimentaire, maintien des prairies, des haies et préservation de la biodiversité....

« Favoriser le bien-être et la santé des chevaux » : respecter les besoins physiologiques et comportementaux des chevaux : privilégier une alimentation à base de fourrages – favoriser les contacts sociaux – prévoir un hébergement adapté – sortir les chevaux quotidiennement – isoler et aérer correctement les écuries.

6. Calendrier

- Juillet 2019 : 1ère annonce du concours
- Septembre 2019 : 2ème annonce et ouverture des inscriptions (diffusion du règlement de concours et mise à disposition du kit de participation)
- 20 décembre 2019: Clôture des inscriptions
- 3 avril 2020 : Date limite de réception des propositions (bordereau d'envoi + poster + résumés)
- 6 au 23 avril 2020 : Délibération du comité de sélection
- 24 avril 2020 : Information aux 10 propositions lauréates
- Semaine du 11 mai : Exposition des posters des 10 lauréats lors de la journée technique du label EquuRES et annonce des résultats à la fin de la journée. Remise des prix.

7. Inscription et participation

Les inscriptions sont gratuites et peuvent être déposées entre le 1er septembre 2019 à 8h et le 20 décembre 2019 à 18h. Les kits de participation sont téléchargeables sur le site internet du label EquuRES (www.label-equures.com).

Au sein d'un établissement d'enseignement il est possible de déposer plusieurs candidatures qui porteront chacune sur des propositions différentes, dans la limite de 5 candidatures par établissement (un dossier d'inscription par candidature). Par exemple, une classe ou une inter- classes travaille en 3 sous-groupes sur 3 propositions différentes = 3 candidatures = 3 dossiers d'inscription.

Chaque candidature est portée par un enseignant référent, garant de l'inscription et interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Au sein de l'établissement d'enseignement, un

enseignant peut être référent sur plusieurs candidatures. Sur la durée du concours, si l'enseignant référent déclaré lors de l'inscription change, l'organisateur devra en être avisé.

Etape 1 : Validation de l'inscription

Dans un premier temps, un dossier d'inscription par proposition est à compléter et à renvoyer ;

- soit par courriel à charlotte.fustec@label-equures.com (06 17 98 30 89)
- soit par courrier postal à Charlotte Fustec – Conseil des Chevaux de Normandie - Campus Effiscience - Bâtiment Érable - 8 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles

L'organisateur procédera à une vérification de la complétude du dossier, à l'enregistrement de la candidature et l'attribution d'un numéro de dossier et accusera réception, par courriel à l'attention de l'enseignant référent.

Etape 2 : Remise des propositions

Chaque proposition constituera un dossier à transmettre avant le 8 mai 2020 à 18h, par courriel à charlotte.fustec@chevaux-normandie.com. La taille des messages électroniques ne devra pas dépasser 5 Mo. En cas de fichiers de volume plus important, les faire transiter par une application dédiée à ce type d'envoi (lien ne nécessitant pas d'outils spécifique), comme par exemple www.wetransfer.com, <https://www.transferrnow.net/>, <https://www.grosfichiers.com/fr/>, www.sendbox.fr/, ...

Pour toute question, relative au concours, s'adresser à Charlotte Fustec charlotte.fustec@label-equures.com (06 17 98 30 89).

8. Composition du « kit de participation », dossier d'inscription et dossier de remise des propositions

Tous les documents seront fournis en version informatique. L'organisateur se chargera de l'édition des documents pour les projets lauréats, qui seront exposés durant la journée technique EquuRES de juin 2020.

8.1. Kit de participation

Pour chaque proposition, un kit de participation est téléchargeable sur le site internet du label EquuRES (www.label-equures.com). Il est composé de :

- une fiche « Comment participer », qui regroupe les informations essentielles extraites du règlement complet, et identifie les points clés de la procédure de participation.
- un bulletin d'inscription, qui devra obligatoirement comporter la signature de l'enseignant référent et le tampon de l'établissement d'enseignement. Si plusieurs candidatures sont déposées au sein d'un même établissement il est nécessaire d'identifier chaque candidature (indiquer un nom ou un numéro de candidature).
- Une fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image

- Un bordereau d'envoi de la proposition, qui constitue le modèle de document à joindre au courriel de remise de la proposition.
- Un modèle de poster, présentation verticale (orientation « portrait »), fichier source remis par l'organisateur en format .ppt, fichier de candidature remis par les participants en format .pdf).
- Le poster devra être facilement lisible (impression en format A1 = 84,1 x 59,4 cm) et laisser une place importante à la partie illustration.
- En respectant le modèle imposé (entête, pied de page et zones libres définies), la mise en page est libre. Le poster devra cependant comprendre les éléments suivants:
 - Titre court et concis
 - Activité choisie : centre équestre, élevage, pension, entraînement, ... et toute autre précision nécessaire à la compréhension de la proposition : précision sur l'activité, nombre d'animaux...
 - Description de la proposition :
L'idée / le concept
Les données techniques : dimensions, nature matériaux, conditions de mise en œuvre et/ou d'utilisation, ...
 - Une/des illustration(s) : croquis, dessin, plans 2D ou 3D, photo commentée, de la proposition, ou tout autre élément graphique jugé pertinent pour la compréhension de la proposition.
Les posters des 10 propositions lauréates étant destinés à être imprimés en format A1 (par l'organisateur), les candidats devront porter la plus grande attention à la qualité des images insérées (fichiers images au minimum de 2,5 Mo, pas d'image récupérées sur internet).
 - Intérêts de la proposition :
En quoi est-elle innovante ?
Comment répond-elle aux différents enjeux imposés pour le concours ?
- Un modèle de résumé de la proposition en français (format A4, sur un recto-verso, présentation verticale, fichier source remis par l'organisateur en format .doc, fichier de candidature remis par les participants en format .pdf).
 - 300 mots (hors titre et mentions relatives à l'identification du dossier), police Arial 13, interligne simple
 - Aucune illustration
 - Même titre que le poster
 - Le résumé détaillera la partie « intérêts de la proposition » figurant sur le poster :
 - les innovations mises en avant,
 - comment la proposition répond aux différents enjeux imposés pour le concours,
 - en quoi la proposition répond aux enjeux des bâtiments de demain dans la filière choisie

Lors de la journée technique du label EquuRES, pour les dossiers lauréats, les résumés seront affichés en marge du poster.

8.2. Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera composé :

- du bulletin d'inscription
- de la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image

8.3. Dossier de remise des propositions

L'envoi des propositions devra être constitué :

- du bordereau d'envoi
- du poster en version .pdf
- du résumé en .pdf

9. Sélection des lauréats et prix

9.1. Critères de sélection des lauréats

Cinq critères permettront d'évaluer chaque proposition.

- La pertinence de la proposition pour la réponse aux enjeux de respect de l'environnement et du bien-être animal
- La pertinence de la proposition pour répondre aux enjeux des exploitations équine de demain
- La pertinence économique du projet
- La créativité de la proposition et son caractère innovant
- La qualité de l'argumentation
- La qualité de présentation du poster

9.2. Sélection de 10 lauréats

Un comité de sélection choisira 10 lauréats dont les projets seront exposés lors de la journée technique 2020 du label EquuRES.

Le comité sera composé de professionnels, de membres des instituts techniques de la filière équine et de représentants de l'enseignement agricole. Les enseignants référents des 10 propositions lauréates seront avertis par courriel le 24 avril 2020. Le nom des établissements et les posters des 10 lauréats seront publiés sur le site du label EquuRES.

9.3. Sélection des 3 lauréats primés

Les membres du comité de sélection éliront les 3 premiers prix parmi les 10 projets des lauréats exposés. Les résultats seront annoncés oralement lors de la journée technique EquuRES, avant d'être notifiés à l'ensemble des participants.

9.4. Prix

Un prix sera attribué aux trois premières propositions. Les prix seront précisés ultérieurement.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque enseignant référent aura la possibilité de participer gratuitement à la journée technique du label EquuRES.

La procédure d'attribution des prix diffère selon le type d'établissement d'enseignement :

- pour l'enseignement secondaire, les prix seront attribués à l'établissement d'enseignement dont dépendent les candidats, qui jugera de la meilleure manière d'en faire bénéficier collectivement la(es) classe(s) concernée(s) (versement à l'établissement ou à une association en lien direct avec l'établissement).
- pour l'enseignement supérieur, les prix seront attribués à une association au sein de l'établissement, désignée par les participants.
- Pour les candidatures individuelles, le prix sera remis à la personne individuelle.

Les candidats ayant contribué aux trois propositions primées se verront également attribuer une attestation individuelle nominative, dont la remise sera gérée en interne par l'établissement. En complément des informations données lors de l'inscription, la liste précise des participants à chaque proposition primée sera confirmée en lien avec l'établissement (si besoin, la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image sera ajustée à ce moment).

10. Avis de concours et annonce des résultats

Le calendrier d'avis de concours et d'annonce des résultats est précisé à l'article 6.

Les procédures d'avis de concours et d'annonce des résultats par l'organisateur détaillées ci-après peuvent, en complément, être relayées par tout moyen jugé pertinent et grâce à ses divers canaux d'information interne vers les réseaux de l'enseignement.

10.1. Avis de concours

Le concours est annoncé aux établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur par le label EquuRES. La liste d'envoi cible :

- les directeurs d'EPL (enseignement public),
- les directeurs d'établissements d'enseignement agricole privés,
- les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur agricole et agronomique (publics et privés), ou directeurs des études de ces établissements,
- les directeurs des écoles vétérinaires.

L'annonce est faite auprès des directeurs d'établissements qui ont la charge de relayer l'information vers leurs équipes enseignantes et lycéens-étudiants.

Le concours est également annoncé sur le site internet du label EquuRES (www.label-equures.com) et sur la page Facebook de celui-ci.

10.2. Annonce des résultats

A l'issue de la sélection des 10 lauréats, et avant la tenue de la journée technique EquuRES, une première information sera faite aux participants concernés, auprès des enseignants référents. A l'issue de la journée technique, l'ensemble des équipes participantes au concours seront avisées par courriel des résultats globaux du concours. Les résultats seront ensuite rendus publics sur la page du concours du site internet du label EquuRES (www.label-equures.com).

11. Propriété intellectuelle

En référence à l'article L113-2 du code de la propriété intellectuelle, chaque proposition produite par les candidats à l'occasion de ce concours est apparentée à une œuvre collective [créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale (le label EquuRES, organisateur du concours) qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé].

Par leur engagement dans le concours, les participants (lycéens-étudiants et enseignants référents), cèdent au label EquuRES tout droit de reproduction, de représentation et de publication des productions dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit (en dehors des trois prix prévus pour ce concours).

Les propositions des participants pourront faire l'objet de publications spécifiques du label EquuRES sous la forme écrite, audio ou vidéo, ou servir de support lors de journées d'échange dans les réseaux de l'enseignement. Chaque équipe candidate s'engage à accepter la publication de son identité collective (nom de l'établissement, nom de l'équipe ou classe(s) impliquée(s), nom et coordonnées professionnelles de l'enseignant référent) et la présentation de sa proposition à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Par ailleurs, les candidats attestent et garantissent que les propositions émanent de leur propre création et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

12. Droit à l'image

En complétant et signant la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image, jointe au dossier d'inscription, chaque participant (lycéen-étudiant et enseignant référent) s'engage à

céder à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de son nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour valoriser cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet) pour une durée de dix ans.

13. Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats. Au-delà du délai du concours, seule une liste des établissements ayant participé sera conservée par l'organisateur (nom des établissements, nombre et titre des candidatures par établissement, classement, courriel professionnel des enseignants référents). En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse postale du Conseil des Chevaux de Normandie, à l'attention de Charlotte Fustec - Campus Effiscience - Bâtiment Érable - 8 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles (charlotte.fustec@chevaux-normandie.com, 06 17 98 30 89)

Durant toute la durée du concours et au-delà, l'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes.

14. Dispositions diverses

La langue du concours est le français.

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement feront autorité.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Caen, le 20/06/2019